



## OBJECTIF

Le registre établit ce qui a été décidé, encore faut-il pouvoir le produire le jour où l'accès cesse. Une preuve hébergée chez celui dont elle documente le comportement est une preuve qu'on peut perdre.

## 1 📄 OÙ VIT LE REGISTRE (← ACF-09)

### CHEZ LE FOURNISSEUR

Quel service, quelle rétention

### COPIE DÉTENUE PAR NOUS

Où, sous quelle responsabilité

### DEPUIS QUELLE DATE

## 2 🕒 LA COPIE · CE QUI LA REND UTILISABLE

### PÉRIODICITÉ

Continue, quotidienne, hebdomadaire

### FORMAT RELISIBLE SANS L'OUTIL

Exploitable par machine

### CE QU'ELLE CONTIENT

Décision, règle appliquée, responsable, horodatage

## 3 🏢 LA VÉRIFICATION PAR UN TIERS

### MÉCANISME

Signature électronique et chaîne de hachage

### QUI PEUT VÉRIFIER SANS NOUS CROIRE

Auditeur, régulateur, partie adverse

### DATE DU DERNIER CONTRÔLE

Une preuve qu'on ne peut plus produire n'est plus une preuve.